Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du 24 novembre 2022 à Trigance

<u>Membres du Bureau présents</u>: Bernard CLAP, Trigance; Antoine FAURE, Aups; Romaine COLIN, Moustiers Ste Marie; Michèle BIZOT-GASTALDI, CCAPV; Paul CORBIER, St Julien du Verdon; Jean-Marie PAUTRAT, Allons; Christophe BIANCHI, DLVA

Excusés qui ont donné pouvoir : Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Michèle BIZOT GASTALDI ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Bernard CLAP ; Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil Régional Provence Alpes Côte d'AZur) à Paul CORBIER ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Antoine FAURE ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Romain COLIN

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2022 aux Salles sur Verdon

2. <u>Avis du Parc sollicité par la Préfecture du Var concernant un projet photovoltaïque sur la commune de Trigance,</u> porté par la société Engie Green

La Préfecture du Var a sollicité le Parc pour émettre un avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol porté par la commune de Trigance, au titre de la demande d'autorisation de défrichement, de l'étude d'impact et de l'étude des incidences Natura 2000. Un projet de même nature, mais sur un site différent de la commune et porté par un autre développeur, a déjà été soumis au vote du bureau du Parc en décembre 2009 (avis favorable), dans le cadre de la révision simplifiée du plan d'occupation du sol (POS), projet abandonné à défaut d'obtention par la commune des autorisations nécessaires à son développement.

Le nouveau projet concerne le lieu-dit « Siouné » situé à 3,5 km au sud du village et en limite nord du camp militaire de Canjuers. L'emprise finale du projet (clôturé) serait de 15 ha, pour une puissance installée de 15,8 MWc.

Une présentation détaillée du projet et de son appréciation technique au regard des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles est faite en séance.

A l'issue de la présentation et des débats, les membres du Bureau à l'unanimité (Bernard CLAP ne prenant pas part au vote) rendent un avis favorable conditionné à la levée d'une réserve. Avis exhaustif disponible sur le site www.parcduverdon.fr

3. Convention de partenariat autour des recherches archéologiques de la vallée du Jabron

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent cette convention ayant pour objet de conforter le projet archéologique de la moyenne-vallée du Jabron, à savoir : :

- Formaliser les liens existants entre les différentes parties
- Se donner des ambitions communes et partagées pour la vallée du Jabron
- Unifier la vallée du Jabron autour de ce projet et au-delà des limites communales.
- Rattacher ce patrimoine culturel émergent à des projets de valorisation tels que le Grand site des gorges du Verdon.

Elle associera les communes de Comps-sur-Artuby et de Trigance, la Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon, Dracénie Provence Verdon Agglomération, l'association Arkéodidacte, le musée de Préhistoire de Quinson, et le Parc naturel régional du Verdon.

4. Candidature de la commune de Saint Julien du Verdon au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de la sensibilisation aux enjeux de la pollution lumineuse

Les membres du Bureau à l'unanimité (Paul CORBIER ne prenant pas part au vote) valident la candidature de la commune de St Julien du Verdon, dans le cadre de ce dispositif, pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant un audit énergétique de l'éclairage public, et pour un montant d'aide de 1 015 €.

5. <u>Demandes de subventions</u>

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations suivantes et leur plan de financement :

Postes « Eau et milieux aquatiques » - budget GEMAPI

Chargée de mission eau et milieux aquatiques (50 % budget Parc et 50 % budget GEMAPI)

Coût total: 102 587 € (salaires + 1 véhicule + vidéoprojecteur) → Agence de l'Eau: 50 296 € / Autofinancement: 52 291 €

Chargée de projet contrat de rivière / zones humides (50 % budget Parc et 50 % budget GEMAPI)

Coût total : 66 771 € (salaire + frais organisation chantiers + petit matériel + amélioration connaissance nouvelles zones humides) → Agence de l'Eau : 41 601 € / Autofinancement : 25 170 €

Chargé de projet restauration morphologique - continuités (100 % budget GEMAPI)

Coût total: 55 892 € (salaire + achat de matériel + inauguration) → Agence de l'eau : 34 863 € / Autofinancement : 21 029 €

Technicien rivière haut et moyen Verdon (100 % budget GEMAPI)

Coût total: 42 328 € → Agence de l'Eau: 22 835 € / Autofinancement: 19 493 €

Technicien rivière bas Verdon Artuby Jabron (100 % budget GEMAPI)

Coût total: 45 751 € → Agence de l'Eau : 21 411 € / Autofinancement : 24 340 €

Equipe d'agents techniques des milieux aquatiques (100 % budget GEMAPI)

Coût total: 76 265 € (salaires 2 agents) / Agence de l'Eau: 33 708 € / EDF: 25 000 € / Autofinancement: 17 557 €

<u>Technicien zones humides</u> (1/2 ETP; 100 % budget GEMAPI)

Coût total: 18 898 € → Agence de l'Eau: 12 283 € / Autofinancement 6 615 €

Co-animation Parc du Verdon 2023 de la démarche REGAIN

Coût total TTC: 51 184 € → Agence de l'eau: 33 269 € / Autofinancement: 17 915 €

Opération Ecogardes – Garde forestière régionale – Année 2023

dont:

6. Marchés publics

Assurance – Lot « risque statutaire »

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché avec la CNP qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au taux de 2,73 % de la masse salariale.

• <u>« Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux » : constitution d'un groupement de commande</u>

Les membres du Bureau à l'unanimité acceptent de constituer un groupement de commande avec les Parcs naturels régionaux de Chartreuse, Vercors et Baronnies Provençales, dans le cadre de la collaboration « inter-parcs » démarrée en 2021, sur la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins. Ce nouveau groupement de commande portera sur la réalisation d'un état des connaissances sur les Papillons, espèces indicatrices des zones pastorales et intermédiaires.

7. <u>Navette Blanc Martel – remboursements d'usagers</u>

En application des CGVU votées le 12 aout 2021, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le remboursement des clients ayant rencontrés des dysfonctionnements de l'outil de réservation en ligne, représentant un montant total de 138 € au titre de la saison 2022.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie, le 1^{er} décembre 2022



